

Le Rochvillois



15 mars au 15 avril 2021

L		Mar.	-
V	4		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Le bur	eau munici	ipal et la l	bibliothèque
le ve	endredi 2 a	vril et le lu	
Nous		retour le n lès 9h.	nardi 6 av <mark>ril</mark>
1800		N DE SE	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

Message important	Page	2
Offre d'emploi	Page	3
Avis publics	Page	4
Résumé de la séance du conseil	Page	10
Consultation citoyenne	Page	16
Médiathèqu <mark>e É</mark> lise-Courv <mark>i</mark> lle	Page	17
Maison des jeunes	Page	18
L'AFEAS	Page	20
Faucon vous en parle!	Page	22
Sarca	Page	24
Messages	Page	25
La MRC des Maskoutains	Page	31
Cooptel	Page	32
Nos annonceurs	Page	33



Message important

MISE À JOUR IMPORTANTE





Rappel de la fermeture de l'accès physique du bureau municipal de Saint-Jude

À la suite des recommandations gouvernementales visant à prévenir la propagation de la COVID-19, nous devons modifier nos méthodes de travail afin de protéger nos employés. Les employés qui le peuvent effectueront du télétravail ; il n'y aura donc plus de personnel présent physiquement pour vous répondre au bureau municipal. Soyez toutefois assurés que tous les services municipaux demeurent en fonction malgré la fermeture. Toutefois, il est possible que le suivi des demandes et communications reçues soit réalisé avec un certain délai, compte tenu de la présente situation. Nous invitons les citoyens à communiquer avec la Municipalité soit:

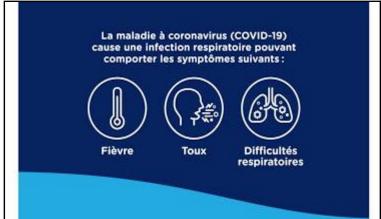
- En appelant au numéro habituel: (450) 792-3855 poste 8001;
- Par courriel à munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca

La Municipalité suit l'évolution de la situation et les mesures seront réévaluées en fonction des directives reçues du gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique.

Pour les paiements des taxes municipales ou de toute facture, nous soulignons qu'ils peuvent être faits en ligne via votre institution financière. Il est également possible de faire le paiement par chèque et le déposer à la poste.

Nous vous encourageons à suivre les directives du gouvernement en limitant vos déplacements à ceux vraiment essentiels et en évitant les rassemblements où vous pourriez être en contact étroit avec plusieurs personnes. Il est également important de respecter le couvre-feu soit de 20h à 5h.

Nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook ou le site Internet de la Municipalité afin d'être informé rapidement.







Offre d'emploi

OFFRE D'EMPLOI Directeur général et secrétaire-trésorier Municipalité de Saint-Jude

Située dans la MRC des Maskoutains, la Municipalité de Saint-Jude est un milieu de vie rural comptant 1 507 habitants. Reconnu comme village d'origine du drapeau québécois, Saint-Jude jouit des avantages d'être situé dans un environnement où la qualité de vie est un privilège apprécié de ses citoyens. Connaissant une croissance constante, la Municipalité compte demeurer un milieu de vie enviable en offrant des services de qualité. C'est dans ce contexte que le conseil municipal est à la recherche d'un gestionnaire dynamique, motivé et engagé pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

SOMMAIRE DU POSTE:

Sous l'autorité du conseil municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier est le fonctionnaire principal de la municipalité. Il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la municipalité.

DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES:

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités relevant de l'organisation municipale;
- Assister aux séances du conseil municipal et des autres comités ;
- Effectuer la planification et la préparation des séances et caucus du conseil municipal, la rédaction des procèsverbaux et autres documents légaux (appel d'offres, règlements, avis publics, etc.) et la mise en application des décisions approuvées par le conseil;
- Voir à la gestion budgétaire de la Municipalité;
- Préparer et superviser les différents projets et demandes de subventions ;
- Assurer la supervision des ressources humaines et matérielles ;
- Préparer le budget, le programme d'immobilisation de la municipalité et tout autre programme destiné à assurer le bon fonctionnement de la Municipalité;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Voir à l'application des lois et règlements encadrant l'ensemble de l'organisation municipale;
- Coordonner le processus d'appel d'offres sur invitation et par appels d'offres publics incluant la rédaction de devis, la réception, l'ouverture et l'analyse des soumissions, ainsi que le suivi des projets;
- Agir comme responsable de l'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Agir d'office comme président d'élections ;
- Exercer le rôle de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Posséder une formation universitaire de 1er cycle en administration ou tout autre domaine connexe;
- Détenir un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste de gestion dans le monde municipal;
- Toute autre combinaison formation/expérience pertinente sera prise en considération ;
- Posséder une bonne compréhension du monde municipal (contexte, enjeux, défis);
- Avoir une connaissance des lois et règlements régissant le milieu municipal, faire preuve de discrétion, d'organisation, et être capable d'effectuer de la gestion multitâche;
- Avoir une très bonne maîtrise de la suite Office, la maîtrise des logiciels de PG Solutions est un atout;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire et avantages : Salaire selon l'expérience et la compétence, assurances collectives, régime d'épargne-retraite ;

Entrée en fonction : Avril 2021 ;

Horaire de travail : L'horaire de travail de ce poste est de 34 heures / semaine. À cela, s'ajoute la présence aux

réunions diverses et aux assemblées du conseil municipal.

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par courriel au plus tard le 19 mars 2021, à l'adresse suivante : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca

À COMPÉTENCE ÉGALE, NOUS FAVORISERONS LES CANDIDATURES DE SAINT-JUDE.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte.



À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Prenez avis que le 6 avril 2021, à compter de 20 heures, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude, laquelle se déroulera à huis clos, et au cours de laquelle la demande de dérogation mineure ci-après décrite sera prise en considération par le conseil municipal.

Conformément à la loi, toute personne intéressée pourra s'exprimer relativement à la demande de dérogation mineure. Pour ce faire, nous invitions toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires par écrit en les déposant dans la boîte aux lettres noire située près de l'entrée située au 940 rue du Centre, et ce, au plus tard le lundi 5 avril 2021 ou à l'adresse courriel suivante : <a href="maintainle-maint

Les demandes de dérogation mineure visées par cette procédure spéciale sont les suivantes :

	DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0137
Nom du propriétaire :	M. Borys Kharytskyy
Numéro de cadastre :	4 687 109
Adresse civique :	Rue Saint-Roch (situé derrière le 1482 Saint-Louis)
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence tri-familiale détachée avec les dérogations suivantes : 1. Autoriser une largeur de lot de 20,21 mètres alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement no. 435-2006 prescrit une largeur minimale de 21 mètres pour un lot intérieur;
	 Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 1,52 mètre alors que l'article 12,2,5,2 du réglement de zonage no. 434-2006 exige qu'un bâtiment implanté à moins de 8 mètres de la ligne avant de propriété n'excède pas 1 mètre;
	 Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases et une allée d'accès, adjacents à un terrain utilisé à des fins résidentielles, sans exiger l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie dense d'une hauteur minimale de 1,4 mètre, tel qu'exigé à l'article 9.5.4 du règlement de zonage no. 434-2006.

DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0138					
Nom du propriétaire :	M. Borys Kharytskyy				
Numéro de cadastre :	3 412 169				
Adresse civique :	Rue Saint-Roch (situé au coin de la rue Saint-Roch et Sainte-Catherine)				
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence tri-familiale détachée avec les dérogations suivantes :				
	 Autoriser une largeur de lot de 19,26 mêtres alors que l'article 5.3 du règlement de lotissement no. 435-2006 prescrit une largeur minimale de 24 mètres pour un lot de coin; 				
	 Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 1,52 mètre alors que l'article 12.2.5.2 du règlement de zonage no. 434-2006 exige qu'un bâtiment implanté à moins de 8 mètres de la ligne avant de propriété n'excède pas 1 mètre; 				
	 Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases et une allée d'accès, adjacents à un terrain utilisé à des fins résidentielles, sans exiger l'installation d'une clôture opaque ou d'une haie dense d'une hauteur minimale de 1,4 mètre, tel qu'exigé à l'article 9.5.4 du règlement de zonage no. 434-2006. 				

DEMANDE DE DÉROGATION 2020-0140		
Nom du propriétaire :	Mme Lise Carrier	
Numéro de cadastre :	6 345 591	
Adresse civique :	Chemin de la Grande-Ligne (terrain situé à côté du 20 Chemin de la Grande-Ligne)	
Nature et effets de la demande :	Cette demande vise à permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale avec la dérogation suivante :	
	 Autoriser un niveau de rez-de-chaussée de 0,2 mètre alors que l'article 12.2.5.2 du règlement de zonage no. 434-2006 exige que le niveau du rez-de-chaussée d'une construction projetée soit égal ou supérieur au niveau du bâtiment existant adjacent, soit de 1,04 mètre. 	

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice générale au 450-792-3855, poste 8002, pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Nancy Carvalho Directrice générale et secrétaire-trésorière





CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

(Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 434-30-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 434-30-2021 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (Modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujetti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- Remplacer et ajouter certaines dispositions concernant les distances séparatrices aux unités d'élevage ;
- Modifier certaines dispositions touchant l'agrandissement d'une installation d'élevage, la toiture pour un ouvrage d'entreposage de déjections animales ainsi que la reconstruction et l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage dérogatoire;
- Ajouter des dispositions relatives aux activités minières ;
- Apporter des corrections techniques sur la nature des territoires incompatibles avec l'activité minière ;
- Ajouter une annexe cartographique représentant les territoires incompatibles à l'activité minière sur le territoire de la municipalité.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 434-30-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à munitique@mrcmaskoutains.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 434-30-2021 Service de l'urbanisme 940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021





CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT: REGLEMENT NUMERO 434-29-2021 AMENDANT LE REGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE REGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES DANS LE PERIMETRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ELEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 434-29-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 434-29-2021 intitulé :

REGLEMENT NUMERO 434-29-2021 AMENDANT LE REGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE REGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES DANS LE PERIMETRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ELEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujetti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- 1. revoir les normes visant la garde des poules dans les zones situées dans le périmètre urbain ;
- 2. l'ajout des classes d'usages « B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée » et «B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée» dans la zone 109-ZP (rue Bernard) ;
- 3. la modification du calcul de la hauteur de la fondation dans la zone 109-ZP (rue Bernard);

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 434-29-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à munitique@mrcmaskoutains.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 434-29-2021 Service de l'urbanisme 940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le règlement 434-29-2021 concerne les zones identifiées par le préfixe 100 – 200 – 300 et 400.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021



CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

(Modification des dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain)

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 437-11-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1e février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 437-11-2021 intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

(Modification des dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain)

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujetti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à :

- modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole ;
- modifier les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé;
- assurer une concordance aux règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 437-11-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à <u>munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca</u>, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 437-11-2021 Service de l'urbanisme 940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 9 mars 2021



CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT: RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 433-06-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 433-06-2021 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujetti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 433-2006 afin d'assurer la concordance au règlement 18-515 de la MRC des Maskoutains. Ce règlement revoit les normes d'urbanisme afin de se conformer à l'orientation gouvernementale sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 433-06-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à <u>munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca</u>, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 436-6-2021 Service de l'urbanisme 940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 12 mars 2021



Avis publics

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2020 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

L'objet de ce règlement est de modifier la vitesse maximale de certaines routes afin que la limite de 50 km/h soit réduite à 30 km/h.

Les routes visées par cette modification sont les suivantes :

- Rue Beaucage
- Rue Bergeron
- rue Bernard
- rue Cécile
- rue Cusson
- rue Du Centre
- rue Graveline
- rue Lamoureux
- rue Martin
- rue McDuff

- rue Ménard
- rue Roy
- rue Saint-Charles
- rue Saint-Joseph
- rue Saint-Louis
- rue Saint-Pierre
- rue Saint-Roch
- rue Sainte-Catherine
- rue Settecasi
- rue William-Houde

Le règlement entrera en vigueur le 1er juin 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au www.saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 19 février 2021.



Nancy Carvalho

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 526-1-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX (AJOUT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES PONDEUSES À DES FINS RÉCRÉATIVES, COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION.)

L'objet de ce règlement est de permettre à la Municipalité d'encadrer la garde de poules pondeuses à des fin récréatives, complémentaire à l'habitation, et de se doter de mesures de contrôle visant à assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Le règlement entre en vigueur le 9 mars 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au www.saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 8 mars 2021.



Directrice générale et secrétaire-trésorière





COMMUNIQUÉ

VISITE DES PROPRIÉTÉS POUR LA MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

Saint-Jude, le 4 mars 2021 - La Municipalité de Saint-Jude vous informe qu'elle doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but la tenue à jour du rôle d'évaluation de l'ensemble de notre territoire. La firme d'évaluation LBP Évaluateurs agréés, dûment mandatée par la MRC des Maskoutains, est autorisée à visiter les propriétés du territoire de la municipalité de Saint-Jude.

Les représentants procèderont aux inspections extérieures des propriétés conformément aux procédures permises en temps de pandémie, entre les mois de mars et septembre 2021.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité. À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au samedi, entre 8 heures et 21 heures, sauf les jours fériés. À cette occasion, le représentant peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble. En cas d'absence du résident, un accroche-porte sera laissé afin de recueillir des informations supplémentaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la direction générale au 450-792-3855 poste 8002.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 1er février 2021 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE JANVIER				
salaires nets	17 901.37 \$			
comptes du mois déjà payés	26 793.56 \$			
comptes du mois à payer	26 070.50 \$			
SOUS-TOTAL	70 765.43 \$			

Appels des pompiers : Aucun appel payé dans la période

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry.

IL EST RÉSOLU: DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le sommaire du rôle de perception pour l'exercice financier 2021 :

Évaluation imposable	263 339 300.00\$
Taxe foncière générale	1 339 080.57\$
Taxe égout pluvial et rues	62 938.29\$
Taxe d'eau	74 490.00\$
Compteurs d'eau	114 817.95\$
Taxe ordures	
Taxe résidus domestiques	55 290.00\$
Taxe collecte sélective	23 657.00\$
Taxe collecte matières organiques	42 600.00\$
Vidange des installations septiques	28 350.00\$
Taxe pour égout sanitaire	35 530.00\$
Taxe pour traitement des eaux usées	41 300.00\$
Taxe pour installations septiques UV	1 587.42\$
Total:	1 819 641.23\$
Crédit à recevoir du MAPAQ :	(676 863.43\$)
Grand total :	1 142 777.80\$

SUIVI RECOMMANDATION RAPPORT ASSURANCES - ACHAT D'UNE HOTTE - LOCAL DES LOISIRS

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat d'une hotte de cuisine et ses composantes pour un montant d'environ 450.00\$, taxes en sus, pour installation dans la cuisine du local des Loisirs.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien et réparation – Centre communautaire »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CAMPAGNE « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE » - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des employés municipaux, des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QUE les élus et les employés municipaux prennent parfois des décisions difficiles dont certaines engendrent de la violence, de l'intimidation et des menaces ;

ATTENDU QUE toute personne doit pouvoir évoluer dans un environnement de travail sain et exempt d'intimidation et de violence ;



ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a mis en place le Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) pour inciter les élus, les gestionnaires et les autres employés des municipalités qu'elle dessert à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions :

ATTENDU QU'en janvier 2013, l'ADMQ a lancé une campagne de sensibilisation zéro violence dans les municipalités ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner, valoriser et faire reconnaître le travail réalisé quotidiennement par la direction générale ainsi que par l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Jude ;

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de reconnaître et de valoriser le travail effectué par les directions générales ainsi que les employés municipaux depuis le début de cette crise sanitaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, à l'UMQ, à l'ADMQ, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE - INSPECTION SUR DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements, et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur ;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie Protection Incendie CFS Itée pour l'inspection de 12 appareils respiratoires et 13 parties faciales pour un montant de 792.00\$, taxes en sus. Conformément à l'offre de services du 27 janvier 2021

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 453 « tests appareils ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE - MRC DES MASKOUTAINS - RÉSERVATION DE TÉLÉAVERTISSEURS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a approuvé la mise en place d'un réseau régional de répartition par téléavertisseurs pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains:

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place du service, l'acquisition de 150 téléavertisseurs a également été autorisée, afin de fournir aux municipalités leurs premiers équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les pagettes qui seront requis suite à la distribution des 150 téléavertisseurs acquis par la MRC seront sous la responsabilité et aux frais des municipalités qui les requièrent ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la mise en place du réseau de téléavertisseur régional, l'installation des transmetteurs sera effectuée sur des antennes déjà acquises et en place par la MRC réparties sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE chaque téléavertisseur distribué par la MRC à une municipalité ou acquis par une municipalité aux fins d'utilisation du réseau régional, doit assumer les frais mensuels suivants, qui seront facturés par la MRC à ladite municipalité utilisatrice soit : la tarification au coût de 7,00 \$ pour les frais en ligne par équipement par mois, avec une indexation de 2 % annuellement qui prendra vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète ;

EN CONSEQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER la réservation de 6 téléavertisseurs pour le Service de Sécurité incendie de Saint-Jude ;

QUE la Municipalité de Saint-Jude s'engage à payer les frais stipulés à la résolution numéro 20-10-323 de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - RÈGLEMENT 528-2020 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le 4 février 2002 la municipalité avait adopté le règlement numéro 379-2001 relatif aux limites de vitesse ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines limites de vitesse afin de tenir compte des nouvelles orientations des membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 8 septembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé et adopté à la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude tenue le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été publié dans le journal municipal « Le Rochvillois », édition du 15 décembre 2020 afin que la population puisse en prendre connaissance avant l'adoption dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Madame la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU Que le règlement numéro 528-2020, soit adopté ;

QU'en conséquence, le conseil décrète :



ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement relatif aux limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jude

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur les chemins suivants :
 - rue Beaucage rue Ménard
 - rue Bergeron rue Roy
 - rue Bernard rue Saint-Charles
 - rue Cécile rue Saint-Joseph
 - rue Cusson rue Saint-Louis
 - rue du Centre rue Saint-Pierre
 - rue Graveline rue Saint-Roch
 - rue Lamoureux rue Sainte-Catherine
 - rue Martin rue Settecasi
 - rue McDuff rue William-Houde
- b) excédant 50 km/h sur les chemins suivants :
 - rue Saint-Édouard
- c) excédant 70 km/h sur les chemins suivants :
 - rang Barreau
 - rang Salvail Nord
 - route du Petit 5
- d) excédant 80 km/h sur les chemins suivants :
 - chemin de la Grande Ligne
 rang Sainte-Rose
 - rang Basse-Double rang Salvail Sud
 - rang Fleury 6e rang

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la Municipalité.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Il incombe à la Sûreté du Québec de veiller à l'application du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge le règlement numéro 379-2001 de la Municipalité de Saint-Jude relatif aux limites de vitesse.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains (Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est partie à l'Entente ;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-12-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;



CONSIDÉRANT que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'AUTORISER les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'AUTORISER le maire M. Yves de Bellefeuille, et la directrice générale, Mme Nancy Carvalho, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ZONES DE RÉSERVE - DEMANDE D'UNE LEVÉE PARTIELLE À LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-11-315 la municipalité de Saint-Jude a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé ZONAGE, afin d'assurer la concordance au règlement 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains » afin d'effectuer une concordance au règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de ce règlement, des zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve ont été créées ;

CONSIDÉRANT QU'une zone de réserve peut être levée par la MRC pour des fins de développement résidentiel ou résidentiel et commercial ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité doit demander à la MRC la levée d'une zone de réserve, partielle ou totale, à la condition qu'elle démontre qu'elle répond aux conditions suivantes :

- a) Au moins 70 % des espaces identifiés vacants à des fins résidentielles à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation ont été comblés, incluant les permis émis. Cette démonstration doit se faire au moyen d'un inventaire détaillé, chiffré et cartographié ;
- b) Les zones prioritaires de développement construites possèdent un seuil minimal de densité (nombre de logements à l'hectare) égal ou supérieur à celui fixé pour la période quinquennale concernée au moment de la demande de la levée par la municipalité ;
- c) Le projet de développement dans la zone de réserve correspond aux objectifs de suivi de la gestion de la croissance.

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la Municipalité, ces critères sont atteints et respectés ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire est en voie de réalisation dans la zone 109-ZP que la zone contiguë à celle-ci, soit la zone 115-ZR, est catégorisée en tant que zone de réserve ;

CONSIDÉRANT QU'il reste de moins en moins de terrains vacants disponibles pour la construction résidentielle dans le périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains la levée de la zone de réserve 115-ZP pour des fins de développement résidentiel.

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de permettre cette levée partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT - REGLEMENT NUMERO 526-1-2021 RELATIF AUX ANIMAUX

Madame la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de l'adoption, lors d'une session ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 526-1-2021 modifiant le règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil séance tenante et des copies sont disponibles pour les citoyens.

Ce projet de règlement vise à ajouter des dispositions encadrant la garde de poules pondeuses à des fins récréatives, et d'une façon complémentaire à l'habitation. Des dispositions visent également à assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules.

AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 437-11-2021 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006.

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, ainsi que les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains.)

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-11-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 437-2006, INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE les normes et dispositions sur les distances séparatrices en zone agricole se doivent d'être appliquées en tout temps sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit adopter ces normes et dispositions selon le principe de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de permis et certificats afin de gérer l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 1er février 2021;



CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une consultation publique écrite afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement numéro 437-11-2021 modifiant le règlement no. 437-2006, intitulé règlement de permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole, ainsi que les dispositions en lien avec les travaux de protection contre les glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlements 18-509 et 18-523 modifiant le règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains) »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-29-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation, de modifier des dispositions relatives aux élevages dans la zone d'interdiction et d'ajouter des usages permis dans la zone 109-ZP ainsi que modifier la hauteur des fondations dans cette zone.

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-29-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLEVAGES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 109-ZP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude s'est dotée du règlement de zonage 434-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude peut modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude souhaite autoriser la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT que certaines classes d'usages ne sont pas autorisées dans les grilles d'usage et de spécification du règlement de zonage 434-2006 pour la zone 109-ZP;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des normes susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Annick Corbeil le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal remplacera la tenue de la consultation écrite ainsi que la tenue du registre référendaire imposé par la loi par une consultation écrite et ce, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dispositions du présent règlement sont soumises à l'approbation par les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé : « Premier projet de règlement numéro 434-29-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives à la garde de poules dans le périmètre d'urbanisation, de modifier des dispositions relatives aux élevages dans la zone d'interdiction et d'ajouter des usages permis dans la zone 109-ZP. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION - REGLEMENT NUMERO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE REGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE ET LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES)

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Annick Corbeil qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 434-30-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions afin d'intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices sur le territoire, ainsi que les dispositions relatives aux changements qui ont été apportés aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière.

ADOPTION - PROJET DE REGLEMENT NUMERO 434-30-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 434-2006 INTITULE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE ET LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES)

CONSIDÉRANT que la municipalité doit intégrer à la réglementation en vigueur de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices sur son territoire :

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés aux orientations gouvernementales concernant les territoires incompatibles à l'activité minière ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains est entré en vigueur le 18 septembre 2003 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains dans un principe de concordance ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue 1er février 2021;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:QUE le conseil municipal adopté le premier projet de règlement intitulé : Projet de règlement numéro 434-30-2021 amendant le règlement no. 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude (modifications des dispositions relatives aux définitions, aux distances séparatrices en milieu agricole et les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec les activités minières)



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21.7 %:

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les répercussions se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!*, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont fiers de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Madame la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:DE DÉCLARER les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite!, sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MATINÉES GOURMANDES - ÉDITION 2021 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 200126, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2021, chapeautée par la MRC des Maskoutains et financée par le Fonds Région et Ruralité – Volet 2 (FRR2) attribuable à la priorité d'intervention numéro 6, soit le soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à six municipalités, à raison d'une tenue par municipalité, et ce, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes 2021 sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2021, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

DE S'ENGAGER à fournir une personne-ressource qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 à 15 h; et DE S'ENGAGER, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2021, et ce, en respect des restrictions et des mesures de santé publique relativement aux rassemblements et aux événements, s'il y a lieu; et DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains avant le 18 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS - DEMANDE D'APPUI - PROJET DE MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT

Madame la conseillère Annick Corbeil déclare son intérêt à l'égard du point 13,2 et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question. La directrice générale confirme que Mme Corbeil a quitté la réunion ZOOM à 20h42.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets pour le *Programme d'aide* financière aux infrastructures jeunesse, afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la jeunesse 2030*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à mettre aux normes de la propriété sise au 1426 rue Saint-Pierre, à Saint-Jude, suivant les recommandations de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut promouvoir la jeunesse conformément à sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre-Vents est la seule maison des jeunes membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec dans la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU D'APPUYER le dépôt d'une demande de financement par la Maison des Jeunes des Quatre-Vents au *Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

La directrice générale confirme que Mme Corbeil a réintégré la réunion ZOOM à 20h43.



Consultation citoyenne

Le texte de ces résolutions est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil. Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site Internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi 6 avril 2021 à 20h00.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE INVITE LES CITOYENS ET CITOYENNES À SE PRONONCER DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACHAT D'IMMEUBLE.

La population et les organismes du territoire sont invités à participer à une démarche de consultation dans le cadre d'un projet d'achat du presbytère de la Fabrique de Saint-Jude.

Des discussions ont eu lieu entre les membres du conseil municipal et les membres du conseil de la Fabrique afin d'évaluer la possibilité pour la Municipalité d'acquérir le presbytère.

En participant à cette rencontre virtuelle, vous nous permettrez d'identifier VOS besoins et VOS intérêts afin de vous permettre de participer activement à la vie de votre communauté.

Notre municipalité est sur une excellente lancée de développement et le plus grand défi des prochaines années sera de demeurer dynamique tout en répondant aux souhaits des citoyens et citoyennes afin de leur offrir un milieu de vie à la hauteur de leurs attentes et dans le respect de la capacité de payer du contribuable.

Vous êtes donc invités à une consultation citoyenne virtuelle le 25 mars prochain, à 19h30. Le lien pour participer à cette réunion est le suivant :

https://us02web.zoom.us/j/84115958626

Soyez des nôtres! Les membres du conseil municipal de Saint-Jude







Médiathèque Élise-Courville

VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL



Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque http://bec.daphnis.opalsinfo.net

INFO COVID ET LA BIBLIOTHÈQUE

BONNE NOUVELLE VOUS POUVEZ MAINTENANT CIRCULER À L'INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE TOUT EN MAINTENANT LE 2 MÈTRES DE DISTANCIATION ET LE MASQUE

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉ; AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE vous pouvez nous y contacter aussi

Nos auteurs québécois ou canadiens

- Faire les sucres (Fanny Britt)
- Mouffe : au cœur du showbiz (Carmel Dumas)
- Pauline Marois au-delà du pouvoir (Élyse-Andrée Héroux)
- **Ma vie en technicolor** (Patsy Gallant)
- **Demain maybe v.4** (Anick Claveau)
- . Le premier qui rira (Simon Boulerice)
- . **Liberté 45** (Pierre-Yves McSween)
- . **L'estime de soi et l'autiste** (Brigitte Harrisson, Lise St-Charles)
- . *Mordu de la pêche* (Cyril Chauquet)
- *Henri Richard, la légende aux 11 coupes Stanley* (Denis Richard)



Et les autres titres disponibles

- □ Alaska wild (K.A. Tucker)
- □ **Une fille du Régent** (Alexandre Dumas)
- □ *La maison des voix* (Donato Carrisi)
- n *Metropolis* (Philip Kerr)
- Retrouve-moi (Lisa Gardner)
- □ *Oui à la vie* (Viktor E. Frankl)
- □ **Les feux de Noël** (Marie-Bernadette Dupuy)
- □ Les épées de Soirétoile v.1 (Ed Greenwood)

Jeunes lecteurs

Une bouteille à la mer

Julianne et Jazz v.3 La reine et la préférée Coming out (Collection Tabou) Studio danse v.2 BD Les Sisters v.14 BD

Enfants

Nanouk et Souka

Les monsieur madame :Super-héroïnes Sept nains et moi

Du chocolat chaud pour les grenouilles?

J'adore mon nouveau jouet

Les pétillantes vacances de Kola Koala

DVD : Les nôtres de Jeanne Leblanc - La rencontre (After) de Jenny Gage- Tenet de Christopher Nolan Jean-Michel Anctil - Le petit Castor



La Maison des jeunes

Site web: mdj4vents.wordpress.com

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi!

Sur Zoom en virtuel:

https://us02web.zoom.us/j/85409484057

Horaire Mars / Avril En personne, les vendredis pédagogiques, les samedis et dimanches

Si vendredi pédago, jeudi virtuel jusqu'à 20h

LUNDI 15h à 18h	JEUDI 15h à 18h	VENDREDI 15h à 19h30	SAMEDI 13h à 17h	DIMANCHE 13h à 17h
Aide aux devoirs	Aide aux devoirs	Cuisine et soirée	Atelier Découverte	Activités culturelles,
Virtuel	Virtuel	Multimédia Virtuel	et temps libre	sportives et temps libre



http://discord.gg /C4SmaXT



https://www.facebook.com/Mai son-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/



https:// us02web.zoom.us/ j/85409484057

ACTIVITÉS DES PROCHAINES SEMAINES

Jeux de société et vidéo

ATELIERS DE CUISINE



crêpe au chocolat chaud, biscuit aux fraises
Patin et raquette



BRICOLAGE













1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude 450-250-2488

Transport fourni et gratuit avec mesure de sécurité, appelez pour réserver votre place. 450-250-2488#4



La Maison des jeunes

Animateur / intervenant

Poste à combler :

La maison des jeunes des Quatre-Vents, cherche à combler un poste d'animateur/intervenant.

Nous offrons un emploi à temps partiel, le soir et la fin de semaine. Pour la période scolaire heures à temps partiel: 10/15 heures par semaine Temps complet: 30/35 heures pour la période d'été.



Sous la supervision de la direction, les employés doivent assurer l'animation d'activités pour des adolescents.

Vous travaillerez avec une équipe dynamique, créative, avenante et autonome.

Critères recherchés:

- Aisance à créer et à animer des activités pour les adolescents en mode virtuel et présentiel
- Habiletés en animation de groupe et en relation d'aide
- Avoir une grande capacité d'adaptation et d'accueil
- Avoir le sens de l'organisation
- Être motivé, enthousiaste et faire preuve de leadership
- Avoir une grande ouverture d'esprit aux réalités des jeunes
- Avoir de l'entregent et une grande capacité de travailler en équipe
- Avoir une facilité d'écoute auprès des jeunes
- Être objectif face aux problématiques que les jeunes pourraient exprimer
- Avoir une capacité d'analyse face au vécu des jeunes et savoir les référer à d'autres intervenants au besoin
- Avoir une capacité d'intervention et de support dans un cadre professionnel et respectueux des jeunes
- Être à l'aise avec les réseaux sociaux

Salaire de départ : 14,00\$

Expérience auprès des jeunes est exigée.

Âge requis: 18 ans et plus

Avoir accès à un véhicule, permis de conduire valide et assurance.

Communiquez avec mdj4vents@hotmail.com ou 450-250-2488#4







6 avril 2021 : Journée nationale du travail invisible

Depuis 20 ans, nous soulignons cette journée qui a été fixée le premier mardi du mois d'avril.

À cause de la pandémie, La Marche à Relais que nous faisions aux Galeries de St-Hyacinthe cette journée-là, n'aura pas lieu.

<u>BUT DE CETTE JOURNÉE</u> : Faire reconnaître ce travail invisible « non rémunéré » des parents et des personnes proches aidantes.

URGENCE D'AGIR...Les gouvernements doivent prendre en compte que ces personnes « proches aidantes » ont besoin d'aide, de soutien et de ressources et ils doivent trouver les services dont ils ont besoin pour les supporter dans leurs responsabilités quotidiennes familiales afin de pouvoir mener à bien leur engagement auprès des personnes nécessitant du support .

Les proches aidants consacrent temps et argent auprès des personnes qui réclament des soins, de

l'attention et ce travail n'est pas assez reconnu à sa juste valeur.

CARNET SANTÉ pour notre bien-être.







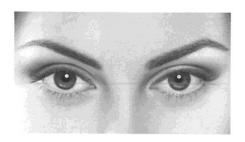
notre mémoire.

COMITÉ DE L'AFEAS





4 habitudes à adopter pour prévenir les cataractes



La perte de la vision liée à l'âge affecte bien des aînés. Ces derniers sont nombreux à subir les effets de l'opacification de leur cristallin, communément appelés « cataracte ». Voici quatre habitudes à adopter pour prévenir ce trouble de la vue.

Saviez-vous que... chaque année, 1,5 millions de personnes subissent une chirurgie de la cataracte en Amérique du Nord? Dans 95 % des cas, le résultat est positif. Faites confiance à votre ophtalmologiste!

1. PROTÉGEZ VOS YEUX

Les rayons ultraviolets sont néfastes pour vos yeux, même par temps nuageux. Réduisez votre exposition aux rayons UVA et UVB en portant un chapeau à large bord et des lunettes de soleil. Vous courrez ainsi nettement moins de risques de développer des cataractes.

2. HUMIDIFIEZ VOS YEUX

Si vous ressentez de l'irritation ou des picotements dans les yeux, utilisez un humidificateur et demandez à votre médecin qu'il vous prescrive des gouttes. Traiter la sécheresse oculaire permet de diminuer les risques de complications.

3. « NOURRISSEZ » VOS YEUX

Une alimentation riche en vitamines A, C et E retarde la progression de plusieurs maladies de l'œil liées à l'âge (la cataracte, le glaucome et la maculopathie, par exemple). Mangez des melons, des agrumes, des épinards, des carottes et du chou à volonté!

4. FAITES EXAMINER VOS YEUX

Les cataractes se développent généralement lentement et progressivement. Ainsi, des examens réguliers de la vue permettent de détecter rapidement les problèmes et d'agir en conséquence pour les freiner.

Article fourni par Georgette B. Boivin

Source Oct-Nov 2020-2021



Faucon vous en parle!

Un ange qui s'est brûlé les ailes

En avril 2018, un harfang des neiges est trouvé au sol incapable de voler et houspillé par des corneilles. L'oiseau était près d'une torchère d'un site d'enfouissement à Montréal. Ce type d'installation sert à brûler les biogaz. Le plumage du harfang a été brûlé par la flamme, surtout à l'aile droite.



La sévérité du dommage aux plumes de vol (rémiges primaires et secondaires des ailes et rectrices de la queue) ne permettait plus à l'oiseau de voler. Il faudra attendre la mue de l'oiseau avant de penser le remettre en liberté. Cependant, il faut savoir que les Strigiformes (hiboux et chouettes) peuvent mettre 3 ans avant de compléter une mue de ces grandes plumes. Nous avons donc choisi de tenter de provoquer une mue. Il fallait nourrir l'oiseau avec de la glande thyroïde de bœuf ou de porc. Nous avons donc approché la Boucherie Gaudette de Saint-Jude pour nous en procurer.

Le traitement aura provoqué une mue, mais malheureusement pas la mue des rémiges (plumes de vol de l'aile). Après une longue attente, nous avons enfin observé l'apparition de nouvelles plumes de vol. Sur cette image, on constate que les rémiges primaires 1 à 5 n'ont pas mué (plumes jaunâtres par rapport aux nouvelles plumes plus blanches).





Tout au long du processus de réhabilitation, notre précieuse collaboratrice, la bouchère Marie-Claude Grégoire, s'informait de l'évolution de notre patiente. Elle nous rappelait régulièrement

qu'elle était prête à devenir la marraine de notre

ange aux ailes brûlées. Effectivement, soigner un oiseau pendant 2 ans, 10 mois et 10 jours aura coûté plus de 5 000\$ à l'UQROP. Une contribution financière était plus que bienvenue. Le harfang des neiges étant l'oiseau préféré de la petite Victoria de la famille, pourquoi ne pas donner ce nom au fameux harfang.



Faucon vous en parle!



Un sourire qui en dit long. La marraine de « Victoria » était très heureuse de pouvoir la remettre en liberté à *Chouette à voir!*. Victoria a pris son envol par une magnifique journée ensoleillée à *Chouette à voir!* le 21 février 2021.



On peut aussi voir la vidéo de cette remise en liberté sur ce lien https://youtu.be/BLdF4j eHM (Francis Grégoire). Pour en savoir plus sur cette histoire, cliquez ici pour vous retrouver sur le site Internet de l'UQROP. Ces liens sont accessibles sur la version en ligne sur le site Internet de la municipalité : https://www.saint-jude.ca/journal-municipal.html .





LES COURS PRÉALABLES AU CÉGEP

Le 1^{er} mars constitue la date butoir pour le premier tour des demandes d'admission au cégep. Les demandes d'admission à la formation professionnelle (DEP) doivent être effectuées sensiblement la même date, sauf pour les programmes en entrée continue, par exemple en secrétariat. Certains centres de formation professionnelle peuvent accepter les candidatures jusqu'à ce qu'un cours soit complet s'il n'y a pas eu assez de demandes à la date limite.

Préalables scolaires

Certains programmes collégiaux exigent des préalables scolaires qui ne sont pas obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Prenons l'exemple de la technique en inhalothérapie, qui exige les sciences physiques enrichies de 4^e secondaire ainsi que la chimie de 5^e secondaire : il nous arrive de rencontrer des adultes déçus de constater qu'ils n'ont pas les préalables exigés pour la formation collégiale qui les intéresse. Cette réalité peut devenir un obstacle pour eux, car ils voient le processus de retour aux études beaucoup plus long et laborieux. D'un autre point de vue, cette situation peut devenir une opportunité de remettre son cerveau en « mode apprentissage » lorsque l'adulte a quitté les bancs d'école depuis quelques années.

Formation générale aux adultes à distance

Différentes voies peuvent être choisies afin d'obtenir les préalables requis. Selon la situation particulière de l'individu, il est possible que la formation à distance représente l'avenue privilégiée pour obtenir les cours manquants. Avec le Centre de Formation des Maskoutains, tous les cours à options qui sont des préalables collégiaux sont offerts avec la formation à distance, et les examens peuvent se dérouler à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale. Cette option peut faciliter notamment la conciliation travail-familleétudes.

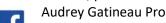
Programme Tremplin DEC

Dans d'autres cas, il nous arrive de proposer à nos clients d'intégrer le Tremplin DEC au cégep de leur choix. Ce programme permet de compléter les cours de mise à niveau obligatoires pour répondre aux conditions particulières du programme choisi. Il permet également d'avancer dans les cours de base au cégep et d'explorer plus concrètement les domaines d'intérêt pour chacun.

Afin de vous accompagner dans un processus de retour aux études ou de vous renseigner à propos d'un programme scolaire particulier, une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Vous n'avez qu'à communiquer avec Audrey Gatineau par courriel, par téléphone ou sur Facebook (Audrey Gatineau Pro). Vous pourrez ensuite déterminer avec elle le moment qui vous convient le mieux pour une rencontre en virtuel ou en présence.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@cssh.qc.ca 450 773-8401, poste 6731





Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Duébec 🐱 🐱





Messages

Aide-mémoire – début de la vaccination



L'opération de vaccination contre la COVID-19

- La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes.
- Elle est réservée aux personnes faisant partie des **groupes prioritaires** pour le moment. Les vaccins sont disponibles graduellement.

Groupe admissible

- Personnes de 85 ans et plus (année de naissance 1936 ou avant)
- · La prise de rendez-vous est obligatoire.
- La séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

Précision:

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants:

- Elle est âgée de 70 ans et plus.
- Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.

Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.

La vaccination à domicile n'est pas possible.

Si la personne ne fait pas partie du groupe en cours de vaccination:

- Elle doit éviter de téléphoner ou de se présenter sur place pour se faire vacciner.
- Elle sera informée au moment opportun lorsque son groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.



Le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe a maintenu son service de popote roulante, malgré la pandémie. C'est un service qui s'adresse à tous les aînés. Vous pourrez profiter d'un menu varié qui est imprimé à l'avance. Les repas vous sont livrés à domicile, au coût de 7.25 \$.

Pour information: Robert Perreault (450) 792-2270.

Pour inscription: Mme Claudette Duhamel (450) 773-4966 poste 1.

La prise de rendez-vous

Début de la prise de rendez-vous 25 février, à 8 h, partout au Québec.

- Rendez-vous en ligne (sur le Web) : Québec.ca/vaccinCOVID
- Rendez-vous téléphonique : 1877 644-4545

La prise de rendez-vous en ligne doit, dans la mesure du possible, être privilégiée.

Sites de vaccination :

 Acton Vale, Boucherville (2), Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Bruno-de-Montarville, Sorel-Tracy.

Si la personne a des questions de santé sur la vaccination : référez-la au 8-1-1

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est

Québec

Vous êtes un aîné? Vous vivez une situation difficile?

On peut vous aider!



Projet I M A G E S c'est:

- Écoute
- Accompagnement
- Solutions, références
- Peu importe votre situation:
- Maltraitance, violence
- ♦ Solitude
- Détresse

Contactez: Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains) 450 502-4395 • Projet.images@gmail.com







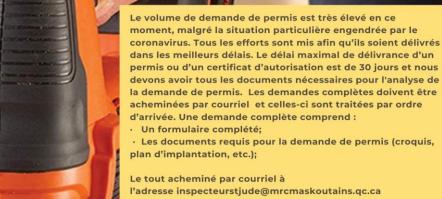


Messages

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, INSTALLATION DE PISCINE OU DE CLÔTURE, DÉMOLITION, CHANGEMENT D'USAGE...

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION?





Le paiement de la demande doit se faire via votre institution financière, par chèque par envoi postal, ou par dépôt d'un chèque dans la boîte prévue à cet effet à droite de la porte d'entrée du bureau municipal. Le chèque doit être libellé au nom de la Municipalité de Saint-Jude. Aucun paiement

Pour les personnes n'ayant pas accès à un courriel, les documents peuvent aussi être déposés dans la chute de courrier au bureau municipal.

comptant, par carte de crédit ou débit ne sera accepté;

Le délai maximal prévu pour l'émission de tout permis est de 30 jours selon la règlementation en vigueur. N'attendez pas à la dernière minute! Même si les bureaux administratifs sont toujours fermés à la population, nous mettons tout en œuvre afin d'optimiser le processus de réponse aux demandes de permis. Merci de votre compréhension!

http://www.saint-jude.ca/urbanisme.html







BIENVENUE À JANIE BRUNELLE - NOUVELLE COORDONNATRICE RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

C'est avec plaisir que nous accueillons Mme Janie Brunelle au sein de l'équipe municipale!

Janie occupera le poste de coordonnatrice responsable du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire pour la municipalité de Saint-Jude.

Forte d'une expérience d'intervenante en loisirs dans le domaine municipal et d'une formation universitaire, Janie saura déployer ses connaissances et ses compétences afin d'offrir à notre population diverses activités qui permettront d'ajouter du dynamisme et de la vitalité dans le quotidien des rochvillois et rochvilloises de tout âge!

Nous vous invitons à vous joindre à nous et au comité des Loisirs pour lui souhaiter la bienvenue à Saint-Jude!





Canards Des Monts Inc.

855 Martin / Saint-Jude

Nous avons 1 Poste à combler ; Entretien Ménagé (T. Partiel)

- Salaire à discuter
- Balayeuse, Plancher, époussetage, salle de bain et autres tâches connexes à cet emploi.

Veuillez nous transmettre votre Curriculum Vitae par courriel au <u>bureau@couvoircdm.com</u>

Ou prendre Rendez-vous par téléphone afin de déposer votre C.V







Messages

ginilateletitationispiseiseinuspi	William Personal William	M	AR	S			A0000000000000000000000000000000000000		AV	RIL		
L D	L	M	M	J	V	S	LD	line	M	M	V	S
	1	2	3	4	5					1		
7	8	9 9	10	011	12	13	4	5	6	7 08	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13 4	4 ⁰ 15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20 0	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27 😲	8 029	30	



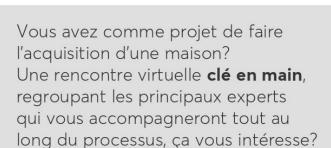




Messages

Invitation

Conférence hypothécaire virtuelle



Notre conférence inclut les conseils de ces spécialistes :

- Conseiller en finances personnelles
- · Conseiller en gestion de patrimoine
- · Conseiller en sécurité financière
- Évaluateur agréé
- Inspecteur immobilier
- Notaire
- · Représentant en assurances générales
- · Représentant hypothécaire

Une préparation efficace pour effectuer le plus important achat de votre vie!









DATE : Dimanche 28 mars 2021 **HEURE :** 9 h 30 à 12 h

*Le lien de la rencontre vous sera acheminé par courriel dans la semaine précédant l'événement.

INSCRIPTION:

notrecaisse.com

Prix de présence lors de la rencontre.









Mrc des Maskoutains

La MRC vous informe

Février 2021



Une vision commune en immigration

La mobilisation du milieu à l'occasion de la mise en œuvre du projet Une MRC en action pour la promotion de l'immigration a permis de dégager une vision commune pour notre territoire, soit : « Être une région accueillante et inclusive, reconnaissant la richesse de la diversité culturelle et édifiant un milieu de vie attractif et engagé pour un développement dynamique ouvert à tous ».

Depuis le début de ce projet amorcé en 2017 avec trois principaux partenaires soit Espace carrière, Forum-2020 et la Maison de la famille des Maskoutains, la MRC a travaillé sur trois axes : intégration et inclusion; implication du milieu politique et culture et échanges interculturels.

L'une des activités a consisté à la mise en place de plusieurs groupes de discussion d'employeurs et d'employés, ce qui a permis de recueillir des informations, de répertorier des bonnes pratiques et de réfléchir aux défis à venir. Tout cela a été colligé dans le Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle.



Vous pouvez vous procurer un exemplaire du Guide d'accueil et d'intégration pour une MRC interculturelle en vous présentant au 795, avenue du Palais (au transport) ligne ou le consulter en mrcmaskoutains.qc.ca/immigration. Pour toute autre information concernant ce projet, contactez M^{me} Élyse Simard 450 774-3160 au esimard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Un nouveau service à la MRC

La MRC a annoncé récemment la création du Service régional d'accompagnement et d'inspection instauré pour veiller à l'application des dispositions relatives aux bandes riveraines contenues dans son Schéma d'aménagement révisé et dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Quinze municipalités bénéficieront de ce nouveau service qui comptera deux employés : un inspecteur des rives et un conseiller à l'aménagement des rives. Leur travail s'effectuera en zone agricole seulement.



Le conseiller sera chargé d'informer et de guider les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques associées à l'aménagement des rives et en matière de réglementation.

L'inspecteur sera responsable de l'application des règlements et de la législation concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Il pourra émettre des constats d'infraction, si nécessaire.

Pour plus d'information à propos de ce service, contacter notre conseiller à l'aménagement des rives, M. Félix-Antoine D'Autray Tarte au 450 774-3159.

Pour des informations et conseils sur les bandes riveraines, visiter le site Internet de la MRC.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou fMRC des Maskoutains pour tous les détails.







Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

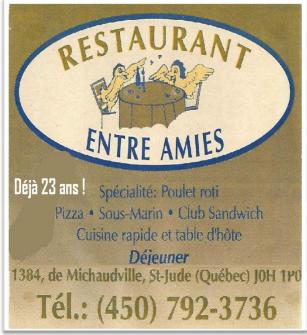
Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

olheureux@assante.com

C'est pourquoi nous sommes là.

Oliver L'Heureux, PLFin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante Itée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4º etage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur: 450.250.0722 | Cell: 450.502.4744

















5950, rue Martineau Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6 T 450 796-4006 • F 450 796-4010 pharmacie.jrichard@accespharma.ca

www.accespharma.ca



















Me Marie-Hélène Archambault, LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137 Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) **Tél.: (450) 787-3133**







Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions









Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions











Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866

sam. 8h30 à 12h00

assurances







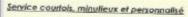




PME Comptabilité Plus

Chantal Bolduc

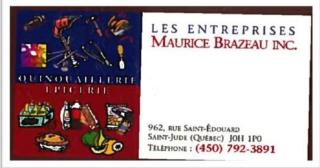
Service de Comptabilité avec États Financiers Service des poles et remises Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc Outils de gestion sur mesure Déclarations d'impôts



957, 6/me rang, St-Jude, Qc, JOH 1P0 Téléphone et télécopieur 450-792-3922







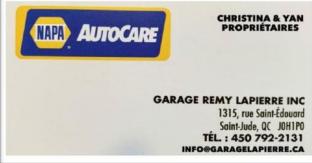














Plan d'aménagement paysager Consultation horticole Installation d'éclairage paysager

450 792-2454

info@tsdesignerjardin.com











Espace publicitaire disponible

50\$ pour 11 parutions



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Valérie Lambert, présidente des loisirs, va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité. Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le <u>1^{er} de chaque mois avant 16 h</u> au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy	-	-
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye	(450) 792-3864	M. Maxim Bousquet	(450) 230-1554
M. Francis Grégoire	(450) 792-2024	M. Marco Beaudry	(450) 278-4636
Mme Anolise Brault	(450) 792-2391	Mme Annick Corbeil	(450) 501-9067

ASSEMBLÉES DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 6 avril - 3 mai - 7 juin 2021.

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Janie Brunelle, coordonnatrice des loisirs
Chantal St. Amant, inspectrice an hâtiment (urbor

Chantal St-Amant, inspectrice en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur <u>rendez-vous</u> pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.



Suivez-nous sur

Facebook

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre Téléphone: (450) 792-3855 Télécopieur: (450) 792-3828

Courriel: <u>munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca</u>

Site Internet : <u>www.saint-jude.ca</u>

lundi au vendredi: 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Adresse de la caserne : 1427, rue Ste-Catherine Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre

Téléphone: (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre

Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005 Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre

Téléphone: (450) 250-2488

Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard

Téléphone : (450) 792-3943 curé : Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre Téléphone: (450) 250-2485 Télécopieur: (450) 924-0953

Courriel: info@fadoqstjude.com
Site internet: www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre Téléphone: (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale Téléphone: (450) 792-3266

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30

lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30

jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude

Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)

Adresse: 1605, rue Janelle, Drummondville

Téléphone: 1-855-472-5700

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise

(450) 774-6952

1-844-774-6952 (sans frais)

www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

(450) 774-2350

www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

(450) 773-8401 www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains

(450) 774-3141

www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

(450) 774-8810

mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

(450) 774-3173

tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc

(450)792-2001

Réseau Internet Maskoutain

(450) 250-5050

www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2021

1^{er} versement : 1er mars 2021 2^e versement : 1er juin 2021

3^e versement: 1er septembre 2021